



15ème législature

Question N° : 41363	De Mme Lise Magnier (Agir ensemble - Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse > Partenariats des universités françaises avec des établissements étrangers	Analyse > Partenariats des universités françaises avec des établissements étrangers.
Question publiée au JO le : 28/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les partenariats instaurés entre les établissements français d'enseignement supérieur et leurs homologues étrangers. Récemment, un partenariat a été instauré entre l'École des mines ParisTech et la Xi'an Jiaotong University dans le nord-ouest de la Chine. Or cette université chinoise aurait des liens particulièrement développés avec l'Armée populaire de libération (APL). La France s'est décidée, il y a quelques mois, à faire la promotion de ses universités pour favoriser l'accueil d'étudiants étrangers. Un objectif de 500 000 étudiants étrangers d'ici 2027 est envisagé. En parallèle, il est indispensable de renforcer la sécurité des laboratoires de recherche universitaires afin d'éviter le vol de données et de recherches sensibles. Ainsi, 600 « zones à usage restrictif » concernent des laboratoires travaillant des sujets sensibles. Les doctorants et stagiaires étrangers en sont exclus pour des questions de sécurité. Cependant, l'enseignement supérieur ne semble pas suffisamment en alerte face à cette menace réelle. Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) n'aurait pas été averti du partenariat noué entre ParisTech et la Xi'an Jiaotong University, alors que le contexte politique incite à la vigilance dans la mesure où la Chine développe depuis plusieurs années une stratégie de « fusion civilo-militaire » au sujet des technologies d'avenir tout en maintenant son emprise sur les enseignants-chercheurs du pays. Aussi, elle lui demande quelles actions elle compte mettre en œuvre afin de mieux former les directeurs d'établissements d'enseignement supérieur dans les risques éventuels liés aux partenariats avec des établissements étrangers.